

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle,
énergétique et numérique

Arrêté du 27 août 2026 portant affectation à la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier

NOR : ECOU2620905A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2021-1550 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 2013 portant création de la mission « Médias-Culture » du service du contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 22 octobre 2024 portant nomination de Madame Vanessa GOURET dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Vu l'arrêté du 14 août 2026 portant classement de Madame Vanessa GOURET dans un emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II) ;

Arrêtent :

Article 1er

Madame Vanessa GOURET, administratrice de l'Etat du deuxième grade nommée dans l'emploi de contrôleur général économique et financier (groupe II), est affectée à la mission « Médias-Culture » du Contrôle général économique et financier, à compter du 15 septembre 2026.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 août 2026

Pour les ministres et par délégation :

La cheffe du Contrôle général économique et financier,
V. NATIVELLE